

Conseil Municipal

Synthèse des délibérations prises au cours de la séance du lundi 22 mars 2021

Étaient présents et ont pris part aux votes : Mmes Valérie LABROT, Séverine ROURE, Patricia VACHER, Josiane VIANNET, Emmanuelle VOLPARO (pouvoir de Mme Sandrine MOREL), et MM. Sylvain BREYSSE, Pierre CHAPUIS (pouvoir de Mme Cécile GUICHARD), Michel LIOGIER, Yves PIALAT, Bruno TASSAN-DIN, Daniel TESTON, Jean-Luc TESTUD et Emmanuel VIDAL.

Installation d'un conseiller municipal

En début de réunion, il a été procédé à l'installation officielle de M. Michel LIOGIER en tant que conseiller municipal, en remplacement de M. Sylvain ROCHETTE, démissionnaire. Conformément à la législation, un poste de conseiller vacant est automatiquement pourvu par le candidat qui suit le dernier élu de la liste.

Approbation des Comptes 2020

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les comptes de gestions 2020 établis par le Service de Gestion Comptable d'Aubenas pour le budget du centre d'affaires, du service de l'eau et de l'assainissement, et le budget principal de la commune.

Le conseil municipal a ensuite validé les comptes administratifs 2020 établis par le Maire, en tous points conformes aux comptes de gestion :

- *Pour le budget principal* : 375 156,03 euros d'excédent de fonctionnement et 64 061,60 euros d'excédent d'investissement. L'excédent de fonctionnement sera affecté en totalité à l'investissement 2021.
- *Pour le budget du Centre d'Affaires* : 28 815,33 euros d'excédent de fonctionnement et 21 250,89 euros de déficit d'investissement. L'excédent de fonctionnement sera affecté en totalité à l'investissement 2021.
- *Pour le budget Eau-Assainissement* : 118 796,29 euros d'excédent de fonctionnement et 41 370,78 euros d'excédent d'investissement. 58 796,29 euros seront affectés à l'investissement 2021, et 60 000,00 seront reportés en fonctionnement.

SDE07

Le conseil municipal autorise la signature d'une convention avec le Syndicat Départemental d'Énergies pour la valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie issus d'actions réalisées par les collectivités ardéchoises. Concrètement, ce dispositif permet de bénéficier de subventions, indépendamment des aides publiques, pour des travaux visant à réaliser des économies d'énergie dans des bâtiments communaux.

Mises à disposition des salles communales

Le conseil municipal approuve le renouvellement des conventions avec les associations, organismes et établissements qui utilisent des locaux communaux pour des activités d'intérêt général sportif, culturel, artistique, éducatif ou social. Le nouveau modèle de convention unifie les documents existants et précise les conditions pratiques et tarifaires de mise à disposition des locaux.

Via Ferrata du Pont du Diable

Le conseil municipal approuve la mise à jour des conditions d'accès et de gestion de la via ferrata, ainsi que la révision des droits d'entrée. Ces dispositions, ainsi que les nouvelles conventions de délégation de service public avec les prestataires chargés de la gestion du matériel, visent à promouvoir la via ferrata, à renforcer son attractivité et à optimiser les recettes de cet équipement qui constituent un revenu non négligeable pour la commune.

Conseil Municipal des Jeunes

Le conseil a validé le projet de création d'un conseil municipal des jeunes, qui sera composé de membres volontaires âgés de 10 à moins de 18 ans, et dont le rôle sera de formuler des propositions et avis qui pourront être mis en œuvre par la municipalité. Le CMJ a également pour mission de former les jeunes à la citoyenneté et à la démocratie par la réalisation d'actions concrètes d'intérêt collectif. Ils seront invités aux temps forts de la vie du village et aux commémorations, avec pour finalité la compréhension et la transmission de la mémoire collective.